

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 02 16 73

Date : 20040309

Commissaire : M^e Michel Laporte

X

Demandeur

c.

VILLE DE LONGUEUIL

Organisme

DÉCISION

[1] Vu l'étude du dossier et la présence à l'audience de la personne responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels pour Ville de Longueuil, M^{me} Carole Leroux;

[2] Vu que le demandeur, bien que dûment convoqué, ne s'est pas présenté à l'audience fixée pour le 8 mars 2004 et n'a pas informé ni avisé la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») des motifs de cette absence;

[3] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire